

Appel à propositions n° PTD/10/001

**Annexe 7 – Déclaration relative à l'interdiction
de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires**

Conformément au règlement financier et aux procédures d'appel à propositions de l'OMPI, le soumissionnaire déclare que :

- a) aucun fonctionnaire de l'OMPI n'a reçu ni ne se verra offrir d'avantages directs ou indirects découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci par le soumissionnaire ;
- b) aucun tiers n'a reçu ni ne se verra proposer un quelconque avantage illicite découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci ;
- c) le soumissionnaire ne s'est pas assuré les services d'un tiers pour bénéficier d'une influence illégitime au cours de la procédure d'appel à propositions ;
- d) le soumissionnaire est informé et accepte que tout manquement aux dispositions qui précèdent vaut violation fondamentale de ce règlement d'appel à propositions et du contrat qui pourrait lui être attribué, conférant à l'OMPI le droit de le dénoncer et de prendre toute autre mesure juridique appropriée.

Date : _____ Signature : _____

(en qualité de) :

Dûment autorisé à signer la présente proposition au nom et pour le compte de :
